

Verbandsmitteilungen

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Der Heilmasseur-Physiopraktiker : Zeitschrift des Schweizerischen Verbandes staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker = Le praticien en massophysiothérapie : bulletin de la Fédération suisse des praticiens en massophysiothérapie**

Band (Jahr): - **(1948)**

Heft 98

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cette méthode s'exerce même accompagnée d'une musique adaptée. Personnellement, j'ai trouvé qu'elle est très appréciée dans la gymnastique féminine, parce qu'elle décharge les jambes et les pieds. Elle a le grand avantage de faciliter la respiration et de décharger le cœur.

Son but est la correction des déformations de la colonne vertébrale: cyphose, cypho-lordose, scoliose, dos plat ainsi que la rééducation de la musculature dorsale.

Ses exercices permettent de mobiliser et d'assouplir, d'étendre et de compenser, de corriger, fortifier et élargir le thorax. Ils se font soit symétriquement, soit asymétriquement, à différentes hauteurs et parfois à l'amble.

Un examen consciencieux du dos permet le choix des exercices et de faire un schéma avec le point culminant. En principe, la méthode Klapp est enseignée d'après un programme type, donné par le Professeur Klapp, lui-même. Il est composé de trois groupes de différents exercices:

1er groupe: 3 exercices pour mobiliser (toujours symétriques),

2ème groupe: 1 exercice pour étendre la colonne vert,

1 exercice pour assouplir,

1 exercice pour compenser ou fortifier (sym- ou asymétrique),

3ème groupe: 3 exercices pour corriger et fortifier.

Ce dernier groupe comprend le mouvement principal qui s'adapte à tous les cas et qui est le plus efficace.

Pour mettre en train et entre chaque groupe on fait faire la simple marche quadrupède, pour défatiguer, on la fait suivre d'un repos soit sur le dos, soit à plat ventre. Le dernier exercice est toujours un mouvement principal ou une sur-correction.

La durée d'une séance est en général de 30 à 50 minutes (hauteurs). — Si on veut atteindre les quatre premières vertèbres dorsales, on fait ramper bas. Si l'on veut combattre la scoliose des 5 à la 7ème dorsales, on fait ramper au-dessous de l'horizontale; 11 à 12: hauteur moyenne; la 3ème lombaire: au dessus de l'horizontale; 4 et 5ème: idem avec torsion.

Les hauteurs changent pour un dos plat, par exemple:

1ère à 4ème dorsales: au-dessus de l'horizontale.

8ème à 10ème dorsales: hauteur moyenne.

11 et 12ème dorsales: à l'horizontale.

1ère à 3ème lombaire: au-dessous de l'horizontale.

5ème à 7ème dorsales: hauteur moyenne,

8ème à 10ème dorsales: à l'horizontale,

11ème et 12ème dorsales: au dessous.

1ère à 3ème lombaires: au-dessus de l'horizontale,

4 et 5ème lombaires: au dessus de l'horizontale avec torsion.

Les hauteurs changent aussi avec la longueur des bras de chaque individu.

La vie professionnelle internationale

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernière chronique, le Comité International s'est réuni à Paris, les 9 et 10 Novembre 1947.

Les projets de transformation prévus sont devenus une réalité. Notre Association avait donné son avis par correspondance.

Les délégués des différents pays représentés (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas) ont décidé, à l'unanimité de transformer le *Comité International* en une *Confédération Internationale des professions médicales Auxiliaires*. La résolution suivante a été votée:

„Le Comité International considérant qu'il est indispensable de développer sur le plan professionnel l'activité internationale des professions médicales auxiliaires; qu'il s'avère indispensable de réaliser des organisations distinctes pour chacune de ces professions, notamment pour les masseurs-kine-

sithérapeutes et praticiens en physiothérapie, et pour les pédicures médicaux (praticiens en podologie), décide de se transformer en une *Union internationale des professions médicales auxiliaires*, et d'apporter à ses statuts les modifications nécessaires.“

Ces statuts soumis à notre association, seront examinés à la prochaine assemblée des délégués qui fixera alors notre position définitive dans ce nouvel organisme international.

Sont réputés membres fondateurs la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, soit au total 10 associations professionnelles. Si la Suisse accepte les nouveaux statuts, elle aura également titre de membre fondateur. Dans ce cas, notre association qui sera représentée par deux délégués au *Conseil d'Administration* devra revendiquer sa représentation au sein du *Bureau*.

A titre d'orientation générale signalons également la création de la *Fédération internationale des Masseurs-Kinésithérapeutes et praticiens en physiothérapie*.

Les pays cités ci-dessus y adhèrent; cette association scientifique et professionnelle réunit dix associations. Si nous en acceptons les statuts notre association suisse sera également réputée fondatrice. Elle fera partie du *Conseil d'Administration* et un de nos délégués deviendra vice-président du bureau, sous la présidence de *M. Nuijten* (Hollande).

Pour compléter cette information, signalons encore la création d'une *Fédération internationale des pédicures médicaux*. Le siège de ces 3 organes est à Bruxelles.

Il peut être utile de préciser ici l'esprit et les buts de l'union internationale, que l'art. 2 des statuts fixe comme suit:

a) établir entre les organisations adhérentes une solidarité effective qui leur permette de se prêter un mutuel appui dans l'étude et la défense

des intérêts professionnels, économiques et sociaux de leurs membres;

b) d'intervenir à la demande des organisations adhérentes et en accord avec elles, auprès des pouvoirs publics des différents pays représentés dans leur sein, pour hâter l'aboutissement de leurs revendications corporatives;

c) de coordonner l'action des organisations adhérentes sur le terrain scientifique, notamment pour l'organisation des congrès internationaux et la publication de revues ou d'ouvrages techniques;

d) de rendre aux organisations adhérentes tous services, tant généraux que particuliers, dont les circonstances pourront démontrer l'utilité.

Notre prochaine chronique sera consacrée à la Fédération Internationale des Masseurs-Kinésithérapeutes et Praticiens en Physiothérapie. A cette occasion, nous pourrons sans doute vous renseigner sur les décisions prises à l'Assemblée des délégués et qui fixeront notre position dans la vie internationale professionnelle.

F. Voillat.

Nouvelles des sections

Genève

Le Comité de la section de Genève a organisé ces derniers mois plusieurs conférences que vous trouverez résumées ci-dessus.

La première fut un captivant exposé de *M. Voillat* sur le Congrès International de Luxembourg et les problèmes que pose l'organisation professionnelle internationale. Un seul regret: Lorsqu'un conférencier, dont les minutes sont comptées veut bien se déranger de Lausanne à Genève, il pourrait s'attendre à rencontrer un

auditoire autre que des chaises vides. A bon entendeur, salut! La demi douzaine d'habitues des conférences remercient sincèrement Monsieur Voillat, Mlle Kunzler et Monsieur Kunz.

Section Vaudoise

Prochaine Assemblée Générale, dimanche 7 mars à 14.30. Nous rappelons à tous nos membres que notre local officiel est à l'*Hotel des „Palmiers“*, rue Petit-Chêne 34, Lausanne.

Praticiens en masso-physiothérapie

Qu'êtes-vous? — Que devez-vous être? — Que pouvez-vous devenir?

L'évolution sociale influence, en bien ou en mal, toutes les professions, toutes les activités de l'homme. La nôtre n'y échappe pas. La médecine évolue, les sciences biologiques progressent, la chirurgie se perfectionne, la thérapeutique fait chaque jour de nouvelles conquêtes. L'étendue du savoir et du pouvoir humain augmente continuellement.

Le praticien en masso-physiothérapie ne peut échapper à cette loi du perfectionnement constant. Notre organisation et activité professionnelles se doivent, avec l'aide de tous ses membres, d'oeuvrer inlassablement, et bien souvent sans grands succès apparents et immédiats, au pro-

grès d'une pratique masso-physiothérapique toujours plus sûre et plus précise. Le médecin consciencieux l'attend de nous, le malade, l'accidenté, l'opéré, y ont droit; et même sans le préciser la société l'exige de nous. Le respect que nous nous devons à nous-mêmes et l'amour de notre profession nous en font un devoir, une obligation morale.

Le succès et l'intérêt suscités par notre dernier entretien professionnel témoignent combien les membres de la section vaudoise sont avides de perfectionner leurs connaissances, d'étendre leur savoir et leur technicité. C'est parce que nous savons répondre à l'attente générale que

nous demandons aux autres sections et à tous les membres de notre fédération d'apporter leur précieuse contribution — soit sous forme de communications, de suggestions, etc. — à notre prochain colloque professionnel sur la *Déontologie*.

Notre comité a bien voulu admettre le plan ci-dessous que je viens de lui soumettre. Si imparfaitement ébauchée qu'en soit la matière, elle paraît cependant suffisante pour alimenter de nombreux entretiens et des échanges de vues aussi indispensables qu'utiles. Chacune des questions soumises à votre examen et à votre méditation sera brièvement précisée et introduite. Ce qui n'est encore qu'un squelette inerte peut devenir une doctrine remarquablement vivante et ennoblissante, si chacun, par sa foi et son dynamisme, nous aide à révéler toutes les potentialités et les virtualités qui sont en lui.

Cette première étape franchie, nous verrons à nous assurer des conférenciers et des techniciens autorisés, savants, médecins, spécialistes, pouvant apporter à nos professions une contribution réelle, effective, durable, et non seulement, comme c'est si souvent le cas, le plaisir appréciable, mais éphémère, d'une virtuosité oratoire ou d'une érudition sans répercussion pratique pour la masso-physiothérapie.

C'est dans cet esprit et animé de cette intention que nous vous soumettons, en attendant de chacun de vous une contribution, si modeste soit-elle, et ne serait-ce que sous forme d'une simple remarque, au cours de nos entretiens à venir, le programme d'études suivant : (le premier entretien aura lieu le 7 mars, à l'occasion de l'assemblée générale statutaire.)

Plan de colloque professionnel sur la Déontologie

(notions générales théoriques sur les devoirs professionnels.)

I. La morale professionnelle :

- a) les devoirs professionnels,
- b) la connaissance technique, le savoir scientifique et la morale professionnelle,
- c) la conscience.

II. Fondement rationnel de la morale :

- a) la morale naturelle,
- b) conception vraie et fausse de la nature,
- c) la culture générale, la culture professionnelle, la culture morale.

- d) organisation et contrôle de l'enseignement (sélection, études, examens, stages, etc),
- e) l'auto-culture intellectuelle et scientifique : l'étude, la recherche, l'observation, l'expérimentation.

IV. La masso-kinésithérapie et la médecine.

Le devoir de respect et d'obéissance :

- a) activité médicale et paramédicale,
- b) sens des valeurs et notion hiérarchique,
- c) obéissance et subordination actives et passives,
- d) les initiatives professionnelles légitimes,
- e) l'évolution de la médecine moderne et la physiothérapie — la physiothérapie et la masso-kinésithérapie,
- f) situation actuelle du masseur-kinésithérapeute son évincement — scandales et immoralité de son exploitation — les abus d'une soi-disant masso-physiothérapie placée sous contrôle médicale, mais confiée à un personnel non-compétent et non reconnu par la loi,
- g) la dichotomie.

V. L'autonomie et l'activité libre du praticien en masso-physiothérapie

VI. Les devoirs et les rapports interprofessionnels :

- a) le respect mutuel,
- b) l'esprit de tolérance,
- c) la dignité professionnelle : jugement, critique, discrétion, secret professionnel, etc.
- d) les échanges culturels et la vie interprofessionnelle,
- e) le milieu professionnel, familial, social.
- f) l'organisation et la défense professionnelles : locales, régionales, nationales, internationales.

VII. Le praticien en masso-physiothérapie et la vie :

- a) l'humanisme en masso-physiothérapie,
- b) connaissance et respect de la vie (devoirs envers la vie à venir, en évolution, finissante),
- c) ne pas nuire (primo non nocere),
- d) ne pas tuer,
- e) la maladie, l'accident, l'opération et le malade,
- f) la contribution masso-physiothérapique à la guérison,
- g) l'individualisation du traitement : la connaissance, l'expérience, l'adaptation.

III. Les études de la formation du masseur-kinésithérapeute :

- a) principes,
- b) les écoles,
- c) responsabilité du masseur (envers les malades, la société, les médecins, la loi),

VIII. Le praticien en masso-physiothérapie et la personne humaine :

- a) connaissance et respect des fins spirituelles,
- b) le secret professionnel,
- c) droits et devoirs de la personne envers sa propre santé,
- d) la mission strictement professionnelle et la mission humaniste.

IX. Droits et devoirs du praticien en masso-physiothérapie envers sa propre vie et sa santé :

- a) L'hygiène professionnelle,
- b) la pathologie professionnelle.

X. Choix de la profession et vocation. L'esprit de charité.

Dès que nous en aurons le loisir, nous rédigerons sur la base de ce plan, de nos expériences, des notes de nos cours et de notre enseignement, un opuscule qui s'enrichira, à n'en pas douter, de toute la sève de nos entretiens.

Lausanne, le 28 décembre 1947.

Le Président de la Section Vaudoise :
F. Voillat.

Chronique bibliographique

Précis de Pédicurie scientifique, par J. Verleysen. Le dévoué secrétaire du Comité international, vient de faire paraître la deuxième édition de son *Précis de Pédicurie scientifique*.

A n'en pas douter, c'est l'ouvrage le plus complet paru en langue française. Richement illustré de 201 photographies et dessins, ce précis de près de 400 pages doit figurer dans la bibliothèque de tous les spécialistes.

Après un rappel des notions classiques d'anatomo-physiologie de la jambe et du pied (et qui sont toujours utiles pour rafraîchir les connaissances), l'auteur aborde dans la deuxième partie les affections du pied et leur traitement. Complété au chapitre suivant par un court résumé de l'asepsie, antisepsie et désinfection, cet excellent ouvrage sera un guide précieux pour les pédicures.

La formation professionnelle de l'auteur, qui s'intitule du reste kinésithérapeute-pédicure, l'autorisait à traiter, dans la quatrième partie de son ouvrage, les déformations du pied et leur correction orthopédique et kinésithérapique. Si l'on souligne, en passant, le souci constant de l'auteur de toujours bien fixer et respecter les rapports médicaux et paramédicaux, et sa lutte contre le charlatanisme, le lecteur est ainsi assuré de trouver dans ce précis un guide scientifique et déontologique des plus appréciés.

Cependant, ce dernier chapitre de la rééducation statique et fonctionnelle du pied et de la jambe appelle une réserve, non pas sur sa valeur qui est indiscutable, mais sur l'interprétation, que certains milieux professionnels non initiés — et pour cause — aux éléments et à la technique de la gymnastique corrective, médi-

cale ou orthopédique, s'empresseront de lui donner dans la pratique. Les échos qui nous parviennent de différents côtés prouvent que cette question est non seulement, d'ordre national, mais international. Comme ce n'est pas le lieu d'en discuter dans une chronique bibliographique destinée à signaler un ouvrage de grande valeur, nous reviendrons, en son temps, sur ce sujet, dans une étude appropriée.

F. Voillat.

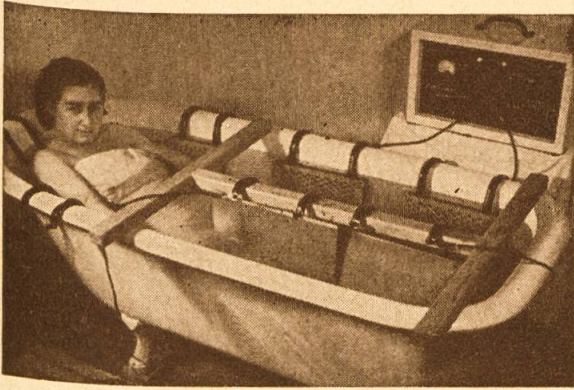
N. B. Ce précis de pédicurie étant édité en Belgique par *l'Union professionnelle reconnue d'auxiliaires médicaux*; nous pensons être utile à ceux de nos lecteurs désireux de l'acquérir, en proposant d'en faire une commande collective, ce qui faciliterait chacun, en diminuant les frais. Nous prions donc ceux qui désireraient posséder cet ouvrage de nous en avertir (une simple carte postale avec votre adresse exacte, à F. Voillat, président section vaudoise, Grand-Chêne 8, Lausanne).

Fango di Battaglia

natürlicher mineralischer
Heilschlamm

Generaldepot für die Schweiz

FANGO Co. G. m. b. H., Rapperswil (St. G.)



Hydroelektrische Vollbäder für jede Wanne
Kurzwellentherapieapparate
Galvanisations- und Faradisationsapparate
Lichtbäder, nach Maß

BALDUR MEYER, ZÜRICH 8

Dipl. Elektrotechniker Seefeldstr. 90 Tel. 32 57 66
 20 Jahre Erfahrung Erste Referenzen

PHARMATHERA



wärmende Massage durch

ATHLET-Crème

oder

Massage-Oel R

Verlangen Sie Gratis-Muster

Fabrikation biologisch-chemischer Produkte
 Zug Zugerbergstraße 21

**Winterthur
 Unfall**

Schweizerische Unfallversicherungs-Gesellschaft
 in Winterthur

**Berufs - Haftpflicht-
 Versicherungen**

für Mitglieder des Schweiz. Verbandes
 staatlich geprüfter Masseure, Heilgym-
 nasten und Physiopraktiker gemäss
 Kollektivvertrag

Metallose Fuß-Stützen

aus Kunstharz oder Schichtholz mit Leder
 kombiniert, in zahlreichen Typen und Aus-
 führungen, in nur bester Qualität. Seit
 Jahren bei Fachleuten erprobt und be-
 währt, durch die

VADRET AG., Zürich, Schimmelstr. 1 - Tel. 27 35 44
 Schweiz. Fabrik fußorthopädischer Spezialitäten



Tannennadel

**Salböl
 Franzbranntwein
 Badezusatz**

Preislisten und Muster
 vom

Laboratorium

E. BERNAUER
 Hergiswil (Nidw.)

AZ
THALWIL

Zur **Spezial** Hautpflege
verwenden Sie nur

Rumpf's **MEDIZINAL-
SEIFEN**

Schwefelseife
Teerschwefelseife
Creolinseife
Kresolseife
Karbolseife
Ichthyolseife
Teerseife
Sublimatseife

Rumpf & Co.
Fabrik medizinischer Seifen
Forchstrasse 307
Zürich

Phafag

antiseptischer

FUSS - PUDER

ein auf medizinischer Grund-
lage hergestelltes Mittel ge-
gen Wundlaufen und Durch-
reiben. Saugt den Schweiß
gut auf und verhindert den
lästigen Geruch.

PHAFAG A.-G., Pharm. Fabrik, Eschen
(Liechtenstein)

Esthétique

Sauerstoff-Schaumbad

fördert die Hautatmung und den Stoffwechsel

Für Bäder 5 Literkannen,
Fantasiengeruch und Fichten

Laboratoires ESTHÉTIQUE

Seefeldstraße 32 **ZÜRICH 8**

Emita Hiltbrand Tel. 24 34 11 / 24 15 68



Redaktion:

Für den deutschen Teil: R. Heinze, Zollikerstr. 259, Zürich. Für den französischen Teil: Mme Décosterd, Longemalle 12, Genève

Administration und Expedition: Zentralsekretariat S.M.V. Thalwil

Erscheint 2-monatlich